

## Conditions requises pour naviguer aux Seychelles :

Pour naviguer aux Seychelles, la présence à bord d'au moins un skipper certifié de plus de 18 ans est obligatoire. Le skipper doit être capable de manœuvrer un bateau dans des zones fréquentées, d'ancrer/mouiller dans différentes conditions, et d'utiliser ses connaissances en navigation pour planifier la journée et connaître sa position à tout moment. En tant que skipper du bateau, il doit être détenteur d'un permis ou d'un certificat de voile officiel délivré par une organisation reconnue selon les critères énumérés ci-dessous :

## Le skipper doit détenir l'un des documents suivants :

- ICC (Certificat International de Compétences), International  
*Prérequis : "Cours de skipper jour" par la RYA (Royal Yachting Association) ou Formulaire d'évaluation de l'ICC dûment rempli attestant de votre expérience.*
- IPC (Certificat International de Compétences), Amérique  
*Prérequis : ASA 104 (American Sailing Association) ou stage de "Navigation sans équipage" en école de voile américaine.*
- NauticEd SLC (International Sailing License and Credentials), International

## OU

- Royaume-Uni – MCA Master (Yacht less than 500 gt), RYA Day Skipper Shorebased Certificate ou équivalent
- États-Unis – US Sailing "Basic Keelboat", ASA "103 Basic Coastal Cruising" ou équivalent
- Allemagne – "Sportbootführerschein See" ou équivalent
- Belgique - Algemeen Stuurbrevet/Brevet de conduite général
- France - LE PERMIS PLAISANCE

## Conseils pour la préparation de votre croisière

Tous les certificats de navigation doivent être envoyés à la base et reçus au moins deux semaines avant le début de la location. Il est essentiel que vous emportiez l'original de votre licence ou certificat de skipper au cas où les autorités portuaires vous demanderaient de le présenter. Si vous n'avez pas de permis de navigation officiel, l'équipe de la base se verra dans l'obligation de vous refuser l'embarquement.

## Que se passe-t-il si je n'ai pas de permis ?

Si vous n'êtes pas détenteur d'un permis voile reconnu, nous vous aiderons à trouver un programme agréé.

**N'hésitez pas à contacter nos conseillers pour en savoir plus !**